

Convocation du Conseil Municipal

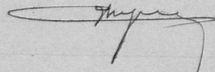
M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront à la
Mairie, à 8 heures du matin, le Dimanche 19 septembre
1909, en séance extraordinaire.

Objets de la séance

1. Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.
Réunion trimestrielle. Nouvelles demandes
2. Affaires et communications diverses.

Fozzy, le 12 septembre 1909

Le Maire:



Séance extraordinaire du 19 septembre 1909

L'an mil neuf cent neuf, le dix-neuf du mois de septembre, à huit
heures du matin.

Le Conseil municipal de la commune de Fozzy dûment convoqué
par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la
présidence de M. Fozzy Maire, pour la séance extraordinaire.

Présents: M. M. Fozzy, Sauvage, Kéine, Bambaud, Fouquet, Guézon, Arlaud,
Fusand, Ullis, Aubin, Patry, Broucier, Gendron, Hélatque, Pothuand
Gauthet, J. Garrelliet & Puyf

Absents: M. M. Logon, Hervé et Ogneau excusés.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé
à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Gar-
relliet ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans
observation.

M. le Président donne lecture à l'assemblée du jugement rendu par
le Conseil de Préfecture de la Loire-Inférieure le 15 Juin 1907 et condamnant
la commune à payer à M. Pannellière une somme de 875 francs
pour préjudice causé à sa propriété, par suite de l'affaissement du
sol sur le chemin de Petite Communication N° 4, plus 80 francs
pour construction d'un égoût d'écoulement des eaux pluviales
provenant de son domaine.

Il fait également connaître que le 15 Décembre 1907, la commune

M. Pannellière
à la Motte

de Puyg à versé aux mains de M^{rs} Brunellière 679⁺19, représentant l'indemnité de préjudice et les intérêts, et les 80 francs prévus pour la construction de l'aqueduc (Travail qui n'est pas encore calculé)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré prie Monsieur le Maire d'écrire à M^{rs} Brunellière pour le mettre en demeure d'avoir à construire dans le plus bref délai l'aqueduc en question et d'après les plans et dimensions qui lui sont données par l'agent voyer cantonal.

Exploitation de carrières
sur les ch^{ms} de terre c^{ms} 22^{ms}
p. 21/12

M^{rs} le Maire expose au Conseil que les chemins de Petite Communication N^{os} 4 et 12 sont en très mauvais état par suite du roulage continué amené par l'exploitation de carrières situées aux abords des chemins sus nommés, qu'il y aurait lieu de demander pour réparer les sus dits chemins une indemnité aux exploitants de ces carrières, vu que ces entreprises ont un caractère industriel;

Le Conseil approuve cette façon de voir et demande qu'un rapport soit fait par M. l'agent voyer cantonal afin de déterminer la part à mettre à la charge de chacun des exploitants

Assistance aux vieillards
Nouvelles demandes
Révision trimestrielle

M^{rs} le Maire dépose sur le bureau sur les demandes d'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables tendant à bénéficier de la loi du 14 juillet 1905, ainsi que la liste générale des assistés déjà traités par la loi sus dite, toutes ces pièces ont déjà été communiquées au Bureau de Bienfaisance

Il invite le conseil à vouloir bien en délibérer.

Le Conseil municipal

Vu la loi du 14 juillet 1905.

Vu toutes les demandes produites et déjà transmises au Bureau de Bienfaisance.

Vu la liste générale des assistés

Arrête comme suit la liste des personnes qui recevront l'assistance et modifie suivant les indications ci-dessous celles des assistés dont le taux de l'allocation a été augmenté, réduit ou supprimé après enquête admissibilité

M^{rs} le Conseil de Bienfaisance Indigents admis à l'assistance -

1	Lhuissier Pierre	me Fr. Faure	6 ⁺ 7.	François J. H ⁺	Col-au-Hls
2	David Etienne	Châtellier	8 ⁺ 8.	Soulas Th. Cochard	Frontenault
3	Breu Antoine	Ste Lande	10 ⁺ 9.	Joly Fr. Graudeau	Carlerie
4	Reinière François	Chapelles	5 ⁺ 10.	Maire Th. Augébaud	Paris
5	Brun époux Eanguy	Frontenault	10 ⁺ 11.	Buissonnet Fr ⁺	me d'Alb. 21
6	Contant Justphine	d ⁺	18 ⁺ 12.	Calvez Hyacinthe	Horinière

Indigents dont le taux a été augmenté

1. Aubin Euphrasie - Frontenault - augmentée de 5⁺ soit 10⁺
2. Aubin Th. Le Nouel - Chêne-Creux - augmentée de 5⁺ soit 10⁺
3. Page Henri - Torrens - augmentée de 5⁺ soit 10⁺
4. Jigo Fr. Louis - Chapelles - augmentée de 5⁺ soit 10⁺
5. Née Th. Feneau - St. Hilaire - augmentée de 5⁺ soit 10⁺

M^{rs} le Maire
Sous-signé

M^{rs} le Maire
Proposé par

Indigents dont le taux a été réduit

1. Alain Pavié. Basse-Lande, réduit de 3⁺ soit 12⁺ enfant dominant 3⁺
2. Gauthier V. Navigat, rue Félix Faure, réduite de 2⁺ soit 13⁺ - d⁺ - 3⁺
3. Francis V. Vidoyt. Port au Hôlé, réduite de 5⁺ soit 10⁺ - d⁺ - 5⁺
4. Jacob V. Peneau. Côte Hacheruel, réduite de 5⁺ soit 10⁺ - d⁺ - 5⁺
5. Gaurit Landy Guillaume. Port au Hôlé, réduit de 3⁺ soit 12⁺ - d⁺ - 3⁺
6. Hillaudeau Julien, Volordière, réduit de 10⁺ soit 5⁺, revenu par ses enfants.
7. Nicolas François, Basse-Lande, réduit de 2⁺ soit 13⁺, enfant dominant 3⁺
8. Hichel V. Chovent. Châtelet, réduite de 4⁺ soit 11⁺, enfant dominant 3⁺
9. Vieux V. Pichaud, rue du P⁺ Paris, réduite de 4⁺ soit 11⁺ - d⁺ - 4⁺
10. Leclerc F. Abraham, rue Nationale 103, réduit de 9⁺ soit 5⁺ - d⁺ - 9⁺
11. Leroux Pierre, Ervis. Maulbris, réduit de 10⁺ soit 5⁺ - d⁺ - 10⁺
12. Pasquier Marie Veuve Sauter. Landreau, réduite de 5⁺ soit 10⁺ - d⁺ - 5⁺
13. Tamer Pierre, rue du P⁺ Paris, réduit de 10⁺ soit 5⁺ (revenu de 15⁺ soit 5⁺ enfant dominant 3⁺)
14. Marchais V. Fleureau. Cuche. Ervis, réduite de 5⁺ soit 5⁺ enfants dominant 3⁺

Indigents dont le taux a été supprimé

1. Higon Pierre fils, à la Basse-Lande - travaillé actuellement et régulièrement.
2. Bander Jean V. à la Basse-Lande - enfants dominant 15⁺
3. Lecroq V. Chatelet, à la Haute-Hé - revenu de la Marine
4. Lechat François au Jaunard - Revenu de 130⁺ par un de ses enfants - soit 5⁺ soit 13⁺
5. Lecroq Veuve Fraud, à Santes, rue de Pertard, enfants pourant devenir

Le conseil municipal est d'avis que ses décisions au sujet des nouveaux admis ou de ceux dont le taux de l'allocation mensuelle a été ^{diminué ou supprimé} augmenté, auront leur effet à partir du 1^{er} octobre prochain.

Il rejette les demandes ci-après :

1. Ordronneau Jeanne V. Bohain, à Santes, ayant enfant en état de la recevoir.
2. Elin Marie Arsens, à Santes, n'ayant pas d'aîné
3. Huteau Raphaële, rue Nationale, reçoit 12⁺ par mois de ses enfants et est logée chez lui.
4. Guillou Marie Veuve Denis, à la Blanche, reçoit 12⁺ par mois de ses enfants, plus le logement. La demande d'augmentation du sien Giteau Henri est également rejeté (maintenu à 5⁺)

M. le Maire met sous les yeux du Conseil une souscription qui a été faite en vue de l'élargissement de la rue Gendron et de l'assainissement du village de la Galotière, et s'élevant à la somme de 360 francs.

Le conseil après en avoir délibéré accepte cette souscription et demande à M. le Préfet de vouloir bien y donner son approbation.

Médaille d'honneur.

Proposition du Lieutenant

M. le Président fait connaître à l'assemblée son intention de proposer pour l'obtention de la médaille d'honneur, créée par la loi du 16 février 1900, M. Angebaud, sous-Lieutenant de la subdivision des sapeurs-pompier de la commune de Boze.

En effet M. Angebaud réunit toutes les conditions requises pour obtenir cette médaille, puisqu'il compte plus de 30 années de service dans le corps des sapeurs-pompier, y compris les années passées sous les drapeaux et comme gendarme (soit 25 ans, 6 mois et 23 jours, service militaire et gendarme, et

Rue Gendron
Souscription

Médaille d'honneur.

Proposition du Lieutenant

11 août, 13 août et 14 jours (jeudi).

Diaommation de rue
Ch^m passant de la rue du
Trais. Baron et allant
aux Trois. Moulins

Le Conseil municipal se ralliant à la proposition de M^e le Maire, serait heureux de voir le chef de la subdivision des sapeurs pompiers de la commune de Fozzy, obtenir cette distinction qu'il a si bien méritée.

Le Conseil municipal en souvenir des services rendus à la commune pendant plus de 28 années par l'honorable M. Julien Poullaud, décide le 18 juillet dernier, et voulant honorer la mémoire de ce bon administrateur et grand philanthrope,

Declarer, à l'unanimité, que la rue partant du chemin N^o 58 et allant aux Trois-Moulins, prendra à compte de ce jour le nom de rue "Julien Poullaud";

Augmentation du régime
de traitement au Receveur
Municipal

Le Conseil municipal assuré de la loyauté et du dévouement de M^e Nivot, Receveur municipal, décide de lui accorder le deuxième d'augmentation de traitement soit 1847,50 qui avait été voté précédemment en faveur de M^e Boret, et à compter de son entrée en fonction le 30 août 1909.

Sapeurs pompiers. Devis
offerts aux sergents Boulange
et Tiéze

En récompense des succès obtenus par les sergents Boulange et Tiéze au concours de Clisson (1^{er} avril 1909, et des nombreux services que ces deux officiers ont rendu à la subdivision des sapeurs-pompiers de Fozzy, et particulièrement du dévouement qu'ils ont montré lors des différents incendies qui ont eu lieu dans la commune, depuis la formation de la subdivision, le Conseil municipal est heureux d'offrir à chacun d'eux un tabac épici modeste réglementaire, dont la dépense sera prélevée sur la somme portée à l'article 42 du budget primitif de 1909.

Régulation de Tomb.
Roussau

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la lettre de M^e Grandjean en date du 30 août dernier et s'inspirant de la circulaire de M^e le Préfet du 12 septembre courant concernant l'entretien et la désinfection des fumiers et amas d'immondices et pour mesure de prophylaxie, décide d'informer à nouveau le sus-nommé qu'il ne tolérera pas au delà du 31 Décembre 1909, le dépôt de gadoues qui se trouve dans son chantier de la Fie des Mathes.

Nouvelles de France
et des Colonies

Sur la proposition de M^e le Maire, le Conseil municipal vote des remerciements à Monsieur Aubin, représentant à Pont-Roussau la Société "La Nouvelle de France et des Colonies" pour sa participation aux œuvres de bienfaisance dans la commune, en effet celui-ci a versé une somme de 10 francs qui a été répartie comme suit : 5 francs aux pauvres et 5 francs à la société chargée de donner des vêtements aux enfants indigents qui fréquentent les écoles publiques de Fozzy.

Erection d'un monument au
Général de la Moricière

La demande des Présidents du Comité exécutif pour l'érection d'un monument au Général de Lamoricière et aux Français est repoussée par le Conseil.

Demande de pension par
le cantonnier Hergo

M^e le Président donne lecture au Conseil d'une demande par laquelle le nommé Hergo François sollicite des chemins vicinaux ordinaires

de la commune de Rozi depuis le 16 août 1883, sollicite une subvention annuelle de 200 francs.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la commune de Rozi n'a jamais été autorisée qu'elle aurait un jour à assurer une fonction et des cantonniers de petite vicinalité, et vu le peu de ressources dont elle dispose

Demande au Département de vouloir bien tenir au nomme Hugo la subvention qu'il sollicite en ce moment.

Garcin, J. Girard, P. Girard et O. Lory, J. Aubin
Ch. Fautry, M. Wauson, M. Gaudin, A. Vlasquez
A. Bohmard, E. Faucher, J. Bouteiller

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, à huit heures du matin, le dimanche 28 Septembre 1909, pour la session ordinaire de Septembre.

Objets de la Séance.

1. Assistance aux vieillards.
2. Assistance médicale gratuite. - Liste des indigents.
3. Répartiteurs pour 1910. - Liste de présentation.
4. Révision de la listelectorale en 1910. - Désignation des délégués.
5. Champ de foire de Pont-Kousseau. - Renouvellement du bail, approbation du cahier des charges.
6. Réhabilitation de Prentemoelt. - Renouvellement du traité.
7. Réhabilitation de Pont-Kousseau. - Cahier des charges.
8. Souffrante famille. - Demande d'allocation journalière.
9. Demande d'acquisition de terrain au Landreau.
10. Demande d'ouverture de crédits. - Bâtiments Communaux.
11. Examen du projet de :
Travaux d'assainissement, construction de caniveaux, égouts, recouvrement de fossés à Pont-Kousseau et à Prentemoelt. - Construction de chemins ruraux. - Création de ressources.
12. Affaires et communications diverses.

Rozi, le 23 Septembre 1909
Le Maire.

